

Saint Yves de Tréguier

La renommée d'Yves Hélori de Kermartin est mondiale.

Le 19 mai 1947, le VI^e centenaire de sa canonisation par Clément VI (19 mai 1347) attirait à Tréguier, où la basilique-cathédrale garde son tombeau et ses reliques, cent mille pèlerins « de toute nation et de toute langue », deux cardinaux, le nonce apostolique, de nombreux archevêques et évêques, des centaines de prêtres, les représentants officiels du gouvernement français et de plusieurs gouvernements étrangers, les délégués des universités, des barreaux de France, de Belgique, de Hollande, du Luxembourg, d'Angleterre, des Etats-Unis...

Cet invraisemblable triomphe, suite et prélude à beaucoup d'autres, est la preuve de l'extraordinaire survie de Saint-Yves. Depuis plus de 600 ans, sa mémoire est en bénédiction.

Pourquoi cet humble prêtre breton a-t-il laissé après lui un tel rayonnement ?

Qui était Yves ?

Yves Hélori de Kermartin est né le 17 octobre 1253 au Minihy, près de Tréguier. Sa famille, d'ancienne noblesse, se distinguait par ses vertus. Dès son plus jeune âge, l'enfant montra une propension, hors du commun, vers les choses de Dieu. Il reçut, au manoir paternel, les leçons d'un vieux précepteur. Puis il fut ensuite envoyé, à l'âge de 14 ans, à l'université de Paris ; il y étudia pendant dix ans les lettres et les sciences, la théologie et le droit canon. En 1277, à 24 ans, Yves étudia à Orléans le droit civil. La vie qu'il menait était celle d'un étudiant sérieux et pieux. Il partit ensuite à Rennes compléter ses longues études en suivant des exposés sur la Bible et les sacrements. Son entourage n'était pas sans remarquer ses talents, talents intellectuels : c'était un savant et un lettré ; talents spirituels de piété et d'ascèse, si bien que l'archidiacre de Rennes lui proposa la charge d'official. Yves resta à Rennes de 1280 à 1284.

L'évêque de Tréguier, Alain de Bruc avait besoin, lui aussi d'un official et il obtint le retour d'Yves au pays natal. En plus de la fonction d'official, l'évêque voulut lui confier une paroisse. Il fallut donc qu'Yves Hélori acceptât enfin de recevoir le sacerdoce, ce que son humilité lui avait fait jusque-là refuser. La première paroisse à lui être confiée fut Trédrez, la seconde Louannec, où il restera six ans. Ce ministère paroissial lui permit de ne pas se laisser dessécher par l'administration, de coller au réel, de rester près de ces petites gens qu'il affectionnait énormément. Yves ne se borna pas à faire prévaloir le droit dans ses fonctions judiciaires ; il se constitua l'avocat du faible, du pauvre, du persécuté. La violence et l'injustice lui causaient une telle horreur qu'il les combattait d'office, et n'épargnait ni peine ni argent pour faire rendre justice. Sa parole ardente et éloquente, l'autorité de son savoir, son renom de droiture et de fermeté gagnaient toutes les causes dont il se chargeait ; et il attaquait sans hésiter, soit devant les tribunaux cléricaux, les hommes puissants qui, en offensant l'équité, avaient excité son courroux. La réputation de ce vengeur du droit s'étendit dans tout l'ouest de la France.



L'évêque de Tréguier députa d'ailleurs plusieurs fois son illustre official auprès du duc de Bretagne, pour la défense des intérêts diocésains. L'éloquent jurisconsulte était aussi un prédicateur zélé ; par humilité, il prêchait de préférence en langue bretonne et dans les campagnes. Il se tenait à la disposition de ses paroissiens, donnant aux pauvres la nourriture matérielle, à tous la nourriture spirituelle des sacrements, passant des heures au confessionnal, portant souvent sur lui, dans une pyxide d'argent, l'eucharistie pour pouvoir la distribuer sans retard aux malades, restant parfois toute la nuit à l'église, s'y reposant dans les conditions les plus précaires, ne ménageant pas le pain de la parole.



Yves donnait son argent jusqu'au dernier sou ; il donnait ses vêtements. Il tenait porte ouverte ; il tenait table ouverte aux gueux et aux miséreux, leur distribuant sa propre part, leur réservant les meilleurs morceaux, se faisant lui-même leur serviteur, ne se souciant pas de la gêne ni du dérangement qu'ils pouvaient provoquer.

En 1297, sentant ses forces décliner, bien qu'il n'eût que 44 ans (mais les veilles et les macérations l'avaient usé prématurément), il démissionna de toutes les fonctions officielles et se retira dans son manoir de Kermartin pour pouvoir mener ses dernières années dans l'union avec Dieu, loin des préoccupations de la terre.

Il s'enfermait des journées entières dans sa chambre. Ses biens, il les avait légués à celui qui desservait la chapelle de Kermartin, qu'il avait fait aménager : chapelle du Minihiy, élevée en l'honneur de Notre Dame et de St Tugdual, fondateur du diocèse de Tréguier.

Et il avait beaucoup fait aussi pour la restauration de la cathédrale. En 1302, il alla en pèlerinage à Locronan ; il revint par Quimper et Landerneau, prêchant en cours de route, malgré la fatigue. Dans les derniers jours d'avril 1303, il était à Trédrez, où il prédit sa mort prochaine. Il rentra à Kermartin ; mais, malade il dû s'aliter.

Le 15 mai, il se leva pour aller dire une dernière fois la messe, fit une confession générale et passa le reste de la journée à prêcher Dieu à son entourage. Le 18 mai, il reçût le sacrement des malades, s'unissant d'un bout à l'autre aux prières. Et, jusqu'au lendemain matin, il ne parlera plus, les yeux fixés sur le crucifix. Aux premières clartés du jour, le dimanche 19 : le dernier soupir.



Représentation

Plus que pour tout autre saint, le culte des bretons pour Yves s'est traduit dans l'iconographie : il est quasiment impossible de faire un relevé complet des vitraux, tableaux ou statues qui, dans les églises ou chapelles de Bretagne, rappellent Yves Hélori et expriment sa popularité.

C'est souvent Saint Yves entre le riche et le pauvre, qui est représenté ; ce choix dit bien que c'est l'homme condescendant aux malheureux que les bretons veulent vénérer

Yves, le Patron des Avocats

Les Barreaux de France et de l'étranger ont élu Saint Yves pour Patron, parce qu'il lui arrivait souvent de quitter son siège de Magistrat pour se faire l'avocat bénévole et ô combien éloquent des malheureux : conduite qui nous paraît aujourd'hui singulière, mais conforme à la législation du temps. Yves prenait en mains, sans en être requis, la cause des faibles et des affligés : veuves, orphelins, indigents formaient sa clientèle.

Et il consacrait sa compétence exceptionnelle, son cœur et ses deniers à faire triompher leur bon droit contre toutes les puissances du temps. Même de son vivant, son renom de science et d'éloquence et surtout d'incomparable générosité a largement débordé les frontières de la Bretagne

La canonisation d'Yves Hélorly de Kermartin

Le 20 février 1330 le duc de Bretagne Jean III obtient du Pape Jean XXII l'ouverture du procès canonisation.

On a la chance extraordinaire de posséder à peu près toutes les pièces de ce procès, qui ont été éditées en un très fort volume au début de ce siècle, à St-Brieuc : un document de premier ordre retrouvé à la fin du siècle dernier par l'historien De La Borderie.

Pour appuyer la demande de canonisation, on y relève soixante-dix-neuf miracles de tous genres, dont quatorze résurrections. Même si Rome n'apportait pas alors autant d'exigences scientifiques qu'aujourd'hui pour les contrôles d'authenticité, il ne faut pas prendre les contemporains de St Yves pour des gens naïfs et crédules. Les témoins ont été interrogés, les dépositions soigneusement consignées ; et beaucoup avaient connu Yves. La canonisation n'était pas tant justification des miracles que de l'héroïsme de ses vertus.

Le rapport de la commission d'enquête, composée d'évêques et d'abbés, conclut : « *Nous, délégués apostoliques, avons vu en l'église de Tréguier, où repose le corps de dom Yves, une foule de pèlerins, de paralytiques, d'aveugles, de déments, d'affligés de tous genres, suppliant Saint Yves de leur rendre la santé. Nous avons vu vingt-sept navires d'argent, plus de quatre-vingt-dix de cire, d'innombrables figures de cire représentant des têtes, des yeux, des mains, des bras, des jambes, des pieds, ainsi que plusieurs suaires, des potences en bois et bien d'autres objets appendus autour du tombeau en souvenir des miracles faits à l'invocation de Saint Yves. Il n'y a qu'une voix dans la ville et le diocèse de Tréguier, dans toute la Bretagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Normandie, en Gascogne et autres pays voisins, pour attester que, de son vivant, Yves était appelé saint, comme il l'est aujourd'hui encore, et pour dire que pendant sa vie et depuis sa mort, à cause de ses mérites, Dieu a opéré et opère chaque jour une infinité de miracles.* »

Il fut canonisé le 19 mai 1347 par le pape Clément VI.

Le culte de Saint Yves

Sa mort le 19 mai 1303 élargira merveilleusement son crédit : les clients affluent à son tombeau et les miracles se multiplient : « *Après St Martin, écrira dom Guéranger, il est le plus fécond thaumaturge de France* ».



En 1347, après une enquête dont nous conservons les documents originaux, il est inscrit au Catalogue officiel des Saints... Et son culte se répand avec une incroyable rapidité. En France, en Italie, aux Pays-Bas, Outre-Rhin, Saint Yves est le patron immédiat des universités, des juriconsultes, des clercs.

Ne signalait-on pas naguère sa statue à Nuremberg, au fronton de la Tour Internationale de Justice ?

Même le Canada et les Etats-Unis se réclament du céleste patronage : en 1936, des avocats américains ont été jusqu'à offrir à la Basilique trégoroise, sous la forme d'une verrière, un somptueux ex-voto...

[Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier](#)